

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_72

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'AMICALE BOULE DES
POUPEES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **31 mai 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juin 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :

Pascaline PATIN, Martine SCHMÜCK, *conseillères municipales déléguées*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Christian SEON, Catherine ZAPPA, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Martine SCHMÜCK Michelle BOUCHET Brigitte MACAUDIERE Christian SEON Catherine ZAPPA	Véronique MOUILLER Isabelle BERTHELOT Jacky BARRAUD Chantal LACOUR Jean CLERET Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20220531-DCM_2022_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Affichage : 02/06/2022

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'AMICALE BOULE DES POUPEES**

Eric Michaud, adjoint au maire en charge de la vie associative et du sport expose à l'assemblée :

L'association Amicale Boule des Poupées bénéficie de la mise à disposition des locaux municipaux de l'Espace Antoine Vachet, situés 298 rue Pierre Dubreuil et en assure l'entretien courant.

Ces locaux sont équipés d'un certain nombre d'équipements (mobilier, électroménager...), dont certains depuis de nombreuses années. Cela était le cas d'une armoire positive, récemment tombée définitivement en panne et au remplacement de laquelle l'association a procédé sur ses fonds propres, pour un montant de 1 333,20 € TTC.

Compte tenu de l'importance de cette somme, l'association sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle lui permettant de faire face plus aisément à cette dépense imprévue.

Considérant que l'Amicale Boule des Poupées ne bénéficie pas par ailleurs d'une subvention annuelle de fonctionnement, n'en ayant pas fait la demande, il est proposé de lui allouer une aide exceptionnelle de 300 € pour contribuer.

Par conséquent, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale Boule des Poupées ;

2°) précise que cette subvention a pour objet de soutenir l'Amicale Boule des Poupées pour pallier une dépense imprévue ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 2 juin 2022

Le Maire,
Pour le Maire absent,
La 1ère adjointe,
Véronique MOUILLER